

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

N° 83/2022

Objet : Attribution d'aides concernant l'appel à projet « RENOVATION ENERGETIQUE PARTIELLE DES BATIMENTS PUBLICS – BOUQUET DE TRAVAUX »

La rénovation énergétique des bâtiments est un axe majeur dans la transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France. Pour sensibiliser et inciter les particuliers à s'engager dans une telle démarche de maîtrise de l'énergie, les collectivités se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Le SDEY a décidé de lancer plusieurs appels à projets afin de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Énergie, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités de l'Yonne dans la réalisation de projets de rénovation de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.

Le règlement d'intervention de l'appel à projet « **RENOVATION ENERGETIQUE PARTIELLE DES BATIMENTS PUBLICS – BOUQUET DE TRAVAUX** » précise les exigences thermiques à respecter.

Ci-dessous la liste des projets, des collectivités adhérentes au service « Conseil en Énergie Partagé », soumis à analyse de la commission « Transition Énergétique » :

Collectivité	Bâtiment	Principaux travaux de Rénovation énergétiques	Montants Travaux (HT)	Montants Travaux éligibles	Aides SDEY octroyées (Déduction faite d'un forfait contrôle CEE)
ST MARTIN DU TERTRE	Salle polyvalente	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation murs - Menuiseries - VMC simple flux - PAC air/air - Isolation réseau hydraulique ECS 	104 329,00 €	90 412,50 €	13 201.88 €
VILLIERS-LOUIS	Mairie - Ecole	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation combles + porte isolante donnant sur local non chauffé - Menuiseries - VMC simple flux - Installation LED 	54 217,15 €	54 217,15 €	7 772.57 €
GURGY	Ecole élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation combles - PAC Air/Eau - VMC simple flux - Remplacement Menuiseries - Luminaires LED 	145 187,80 €	84 871,19 €	12 010.68 €
ETAULES	1 logement + salle communale <i>Rue du Crai</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation plancher haut (salle) - Radiateurs à inertie (Salle) - PAC Air-Eau (logement) - VMC simple flux (Logement + Salle) - Luminaires LED (Hall entrée + Salle) 	38 732,17 €	38 316,97 €	5 387.55 €
LES ORMES	Logement de l'école communale	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation murs par intérieur en fibre de bois - Isolation murs + Porte Isolante sur local non chauffé - Porte d'entrée - Radiateurs électriques à inertie (à la place du fuel) - VMC hygro A 	58 395,00 €	22 415,25 €	3 002.29 €
VILLETHIERRY	Logement RDC <i>5 rue de l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation murs + Combles - Menuiseries - VMC Hygroréglable - PAC Air/Air - Luminaires LED 	123 777 €	100 203,80 €	13 590.57 €
BUTTEAUX	Ecole « La Chaussée »	<ul style="list-style-type: none"> - PAC Air/Air - VMC simple flux - Installation LED 	36 658.77 €	36 658.77 €	5 498.82 €
LAINSECQ	Logement (appartement : 12ter grande Rue)	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation murs, combles et plancher haut - Menuiseries (fenêtres + porte d'entrée) - VMC 	23 753.89 €	23 753.89 €	3 203.08 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Affiché le

ID : 089-200047181-20221222-DE83_2022-DE

VENOY	Cabinet Médical et résidence pour étudiants	<ul style="list-style-type: none">- Isolation extérieure, combles- Menuiseries remplacées (portes extérieures et fenêtres)- VMC hygroréglable- 2 PAC Air/Air (logement + Cabinet)	161 000 €	108 665 €	14 859.75 €
MONETEAU	Ecole de Musique + Salles associatives	<ul style="list-style-type: none">- Isolation sous toiture- Remplacement chaudière Gaz- VMC simple flux	63 062.44 €	60 497.74 €	8 354.66 €
FONTENAY PRE VEZELAY	2 logements du bâtiment « Le Lavoir »	<ul style="list-style-type: none">- Isolation murs, combles et plancher bas- Remplacement menuiseries- Porte d'entrée- Radiateur à inertie- VMC	68 698.70 €	51 594.50 €	6 659.18 €
MICHERY	Mairie	<ul style="list-style-type: none">- Reprise plancher avec isolation combles	18 350 €	10 439.28€	1 205.89 €
					94 746.91 €

L'aide financière sera versée après réception des travaux, sur présentation des justificatifs. Le SDEY se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme versée en cas de manquement du maître d'ouvrage à ses obligations stipulées dans le règlement d'attribution.

Vu le règlement d'attribution du SDEY concernant l'appel à projets « rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux »,

Vu le règlement financier en vigueur,

Vu les demandes d'aides présentées par les communes,

Vu les avis favorables de la Commission « Transition Énergétique »,

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** l'attribution des aides ci-dessus mentionnées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers, notamment les conventions de financement et les conventions de CEE.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2022

Le Président
Jean-Noël LOURY